



Les 4 et 5 OCTOBRE 2025 à ANGERS CORNE (49)

CHAMPIONNATS AMATEURS

Pour tout ce qui ne figure pas au présent règlement, il est fait application des règlements nationaux FFE en vigueur, Dispositions Générales et Dispositions Spécifiques des concours de Saut d'Obstacles, complétés par les rectificatifs publiés sur www.ffe.com.

Les épreuves des championnats sont ouvertes à tout licencié fédéral de la région Pays de la Loire.

CONDITIONS DE PARTICIPATIONS

Les épreuves sont ouvertes à tous les licenciés Amateur.

Seuls les cavaliers licenciés en Pays de la Loire et ayant participé aux étapes 1 (Vitesse) et 2 (Grand Prix) d'une même division d'épreuve participeront au classement Championnat.

Championnats	LFC	Chevaux/Poneys
Amateur 3	Amateur CRE Pays de la Loire	4 ans et plus
Amateur 2	Amateur CRE Pays de la Loire	4 ans et plus
Amateur 1	Amateur CRE Pays de la Loire	5 ans et plus
Amateur Elite	Amateur CRE Pays de la Loire	6 ans et plus

ENGAGEMENTS

La clôture des engagements est fixée au **lundi 29 Septembre 2025** dans les conditions prescrites dans la DUC et sur www.ffe.com onglet FFECompét.

Les cavaliers participant au Championnat Régional doivent engager les épreuves Vitesse et Grand Prix de leur catégorie.

BOXES

Réservation des boxes auprès de l'organisateur via FFECompét.

Boxes paillés. Copeaux et foin en vente sur place.

Tarif : 80 à 85 euros pour la durée du concours

QUALIFICATION

Cavaliers

Un cavalier peut engager autant de chevaux qu'il le souhaite sur le concours, dans le respect du règlement FFE CSO en vigueur.

Cependant, il ne peut concourir qu'un seul Championnat lors de l'événement.

Si un cavalier monte plusieurs chevaux lors de ce concours :

- **Il doit déclarer le cheval qu'il souhaite monter pour le classement Championnat Régional.**
Cette déclaration doit être faite auprès du jury avant le début de la 1ère épreuve dans laquelle le cavalier participe.
- Si le cavalier monte 2 chevaux dans une même épreuve, **le cheval comptant pour le classement «Championnat Régional » doit être monté en premier.**
- En l'absence de déclaration de cheval de Championnat, le jury retiendra pour le Championnat le résultat du 1er cheval monté sur l'épreuve de plus fort indice auquel le cavalier aura participé. (*ex : le cavalier monte un cheval en Am 2 et deux chevaux en Am 1, nous retiendrons pour le Championnat le résultat du 1er cheval monté en Am 1*).

Les règles de fermeture pour les couples en fonction de leurs performances s'appliquent pour ce championnat (cf Art 4.1 – C du règlement de CSO)

Chevaux

Un cheval ne peut participer qu'à un seul Championnat lors de l'événement

Les couples participants au Championnat ne peuvent pas participer à d'autres épreuves le Samedi et le Dimanche.

EPREUVES ET NORMES TECHNIQUES

Championnats	1^{ère} Etape	2^{ème} Etape	3^{ème} Etape
Amateur 3	100	100	100
Amateur 2	105	110	110
Amateur 1	115	120	120
Amateur Elite	125	125	125

BAREMES ET DEROULEMENT

Les épreuves se courent indépendamment du Championnat, sauf la 3^{ème} étape qui est réservé au 25% des couples les mieux classés au cumul des points des étapes 1 et 2, avec un minimum de 8 cavaliers et un maximum de 20 cavaliers participant à cette étape.

Le classement pour le championnat se fera selon les résultats des 3 étapes :

Première étape : Barème C.

Le résultat obtenu par chaque concurrent est converti en points en multipliant par 0,50 le temps décompté en secondes et centièmes de secondes de chaque concurrent : le résultat est arrondi aux deux premières décimales. Le concurrent ayant obtenu après cette conversion, le moins de points recevra 0 point de pénalité, les autres concurrents étant crédités du nombre de pénalités représentant l'écart des points les séparant chacun du premier concurrent.

Si un concurrent a été éliminé ou a abandonné, le temps du concurrent le plus pénalisé, majoré de 20 secondes, est multiplié par le coefficient ci-dessus pour la conversion en points de pénalités du résultat des concurrents éliminés ou ayant abandonné.

Deuxième étape : Barème A à temps différé. (Vitesse : 350 m/mn):

Les points de pénalités sont ajoutés aux points de la première étape.

Troisième étape : Barème A sans chrono, (Vitesse : 350 m/mn):

Cette manche se dispute à la suite de la 2^{ème} manche et est réservée aux 25% des couples les mieux classés au cumul des points à l'issue de la 1^{ère} étape + 2^{ème} étape, avec au minimum 8 cavaliers et au maximum 20 cavaliers sélectionnés pour cette épreuve.

L'ordre de passage est l'ordre inverse du classement provisoire à l'issue de la 1^{ère} étape + 2^{ème} étape.

CLASSEMENT

Le classement de la 3^{ème} étape s'obtient par le cumul des pénalités de la 1^{ère} étape, de la 2^{ème} étape et de la 3^{ème} étape.

Le classement de la 3^{ème} étape est le classement du Championnat.

ENGAGEMENTS

Championnats	Vitesse	Grand Prix
Amateur 3	24	24
Amateur 2	24	29
Amateur 1	29	33
Amateur Elite	39	39

DOTATIONS

Championnats	1^{ère} Etape	2^{ème} Etape	3^{ème} Etape
Amateur 3	250	250	500
Amateur 2	250	400	700
Amateur 1	400	600	1000
Amateur Elite	1000	1000	1400

PRIX

Récompenses : minimum aux 8 premiers de chaque épreuve.

Répartition de la dotation :

- Réglementaire sur les étapes 1 et 2
- Un prix pour chaque participant sur l'étape 3